

snes

Midi-Pyrénées

**Pour
une année
2017
utile à
l'Éducation**

Préparation de rentrée

162 postes dans le Second degré général et technologique... pour suivre la démographie

Le Comité Technique Académique chargé d'examiner la répartition des moyens attribués par le Ministère à notre académie s'est tenu le 16 janvier dernier. La dotation ministérielle est de +200 ETP pour l'ensemble du Second degré, répartis en 15 postes supplémentaires pour les Collèges, 147 pour les Lycées Généraux et Technologiques à la rentrée 2017 dans l'académie de Toulouse : la dotation peut apparaître généreuse, mais il n'en n'est rien au vu des 2 373 élèves supplémentaires à accueillir.

Le quinquennat s'achève dans notre académie sur le constat d'une hausse démogra-

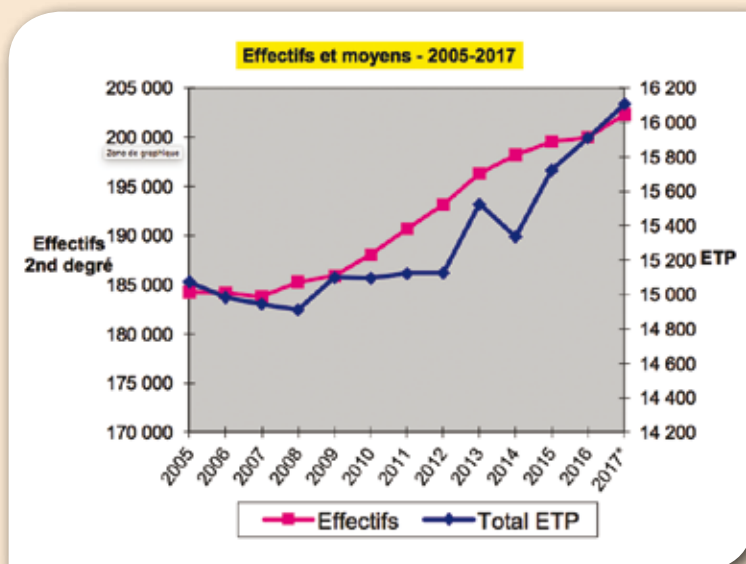
phique continue (+9 185 élèves accueillis en 5 ans), et de la création dans le même temps de 988 postes nouveaux au total dans le Second degré. Ces 5 années auront donc permis d'y retrouver des taux d'encadrement équivalents à ceux observés au milieu de la législature précédente, réparant ainsi seulement pour partie les dégradations continues provoquées par les coupes claires de 2007 à 2012. L'offre éducative à la fin de ce quinquennat reste pour les élèves et leurs familles bien en-deçà de celle d'avant 2007.

L'investissement éducatif n'a donc pas encore trouvé son niveau d'avant 2007,

malgré les 54.000 postes annoncés au plan national. Il n'est pas à la hauteur des ambitions que l'on devrait avoir, et ne permettra pas la diminution des effectifs par classe, alors que c'est aujourd'hui un élément prioritaire pour l'amélioration de la prise en charge des élèves et des conditions de travail des personnels. Un point positif cependant : la baisse du volume des heures supplémentaires devrait un peu alléger la pression sur les collègues.

■ **Pierre Priouret**

Co-Secrétaire Général



Lycées

Statu quo en vue

Pour la rentrée 2017, le Rectorat ne finance aucune amélioration visible de la situation en lycée général et technologique, le H/E devant rester proche de celui relevé à cette rentrée. Il accompagne la hausse prévue des effectifs (+1400 élèves) avec l'implantation de 147 postes, et finance la carte des formations. On en restera donc pratiquement à l'étiage provoqué par la toujours contestée réforme Chatel, qui continue à aggraver les importants déséquilibres entre les séries, et à dégrader les conditions d'enseignement, notamment dans la filière technologique. La promesse d'un bilan sincère de cette réforme s'étant perdue dans les limbes du quinquennat, les collègues devront donc continuer d'en subir les effets.

■ **Sylvain Lagarde**

Secteur lycée

Collèges

Le roi est nu

Les chiffres des dotations en moyens humains pour les collèges publics de l'académie sont tombés il y a quelques jours.

Comme l'annonçait le Snes-Fsu depuis le début de son engagement contre Collège 2016, cette réforme n'allait pas amener 4 000 postes comme cela avait été promis par la Ministre, mais bien des suppressions de postes.

Pour la première rentrée, après le décret de mai 2016, l'académie de Toulouse avait maintenu peu ou prou les moyens au collège pour tenter de désarmer la

contestation. Cela s'était fait en prélevant des moyens en lycée.

Cette fois-ci la vérité des chiffres est là et le roi est nu. Dans un contexte de nouvelle augmentation démographique (+ 1 000 élèves en collège), le maintien du taux d'encadrement aurait nécessité au bas mot 110 postes pour conserver l'existant. Le rectorat en annonce +9 !

C'est donc bien, et comme l'avait dénoncé le Snes-Fsu, un demi-poste par collège qui disparaît avec toutes les conséquences habituelles en matière d'offre pour les élèves mais également de conditions de

travail pour les enseignants, notamment sur les compléments de service.

Pour couronner le tout, les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2017 montrent très clairement la montée en puissance du privé : ainsi sur les 1 500 élèves supplémentaires attendus en collège, près de 500 le sont dans les établissements privés, pire encore, en Haute-Garonne, le privé fait jeu égal avec le public pour l'entrée en 6^e.

■ **Bernard Schwartz**

Co-Secrétaire Général

Tablettes dans les collèges Déjà le fiasco annoncé en Ariège ?

Après avoir lancé en fanfare le projet « collège connecté » sous les applaudissements des « modernistes » et malgré les mises en garde du SNES 09, le conseil départemental de l'Ariège est déjà obligé de se confronter à la réalité. Comme nous le disons depuis un an, l'équipement individuel coûte très cher, ne marche pas, et ne sert pas à grand chose... Ainsi, le dernier CDEN a annoncé qu'il suspendait la phase d'expérimentation et il est probable qu'une fois que les contrats de trois ans avec les fournisseurs arriveront à leur terme, le projet sera entièrement revu. Le département ferait bien mieux d'entretenir le parc informatique déjà existant plutôt que d'investir des sommes colossales dans des équipements aussi dispendieux qu'inutiles.



Dernière minute Pas de notation administrative cette année !

Le protocole PPCR remet à plat les carrières, mais comporte également un volet « Evaluation des personnels ». Ce dernier n'est pas finalisé à ce jour, mais il est d'ores et déjà certain qu'il n'y aura pas de campagne de notation administrative ni en janvier-février, ni plus tard.

Et si on parlait d'éducation ?

Trois mois du premier tour de l'élection présidentielle, les citoyens sont bien en peine d'entrevoir quels sont concrètement, en matière d'éducation, les projets portés par les différents partis ou candidats susceptibles d'accéder au pouvoir.

Certes la primaire de droite et du centre a permis de dégager une tendance largement partagée par les habitués dégraisseurs, qui faute d'idées non budgétaires, flattent toujours la schizophrénie des électeurs : celle de la suppression massive de postes dans la fonction publique. On imagine mal l'éducation nationale épargnée et dans un contexte démographique très positif, on entrevoit en revanche les dégâts sur la jeunesse que ces mesures entraîneraient.

Pour le reste, outre la rengaine sur l'autorité, le récit national et quelques autres joyusetés pseudo-pédagogiques, rares sont les points saillants que l'on pourrait distinguer d'avec les politiques menées depuis 5 ou 10 ou 15 ans par les uns et les autres.

Il est vrai, pour être juste, qu'il y a eu des créations de postes depuis 2012 mais si loin des besoins...

La réforme du collège ? Née avec le socle commun Fillon 2004 ! La réforme Chatel des lycées ? Aucune remise en cause par le quinquennat qui s'achève ! Et toujours autant d'élèves par classe...

Le sentiment qu'éprouvent les citoyens et a fortiori le monde de l'éducation est donc bien celui de l'absence de lignes claires entre les uns et les autres tant le dogme du budget est devenu indépassable pour ceux qui gouvernent. Toujours moins de marges de manœuvre, et une tendance de fond qui gagne cependant : la marchandisation du système éducatif, à travers le « moins d'école », ou l'introduction du numérique et ses contrats juteux ; son renoncement à l'idéal d'une société plus juste ; la part belle laissée à l'entre-soi de l'enseignement privé.

Alors oui, il faut inviter l'éducation dans la future campagne présidentielle, interpeller les uns et les autres, les obliger à prendre position et les contraindre à l'ambition éducative. Au hasard, parlons d'élaboration avec les professionnels d'un projet éducatif émancipateur pour le XXI^e siècle, abrogeons l'inepte réforme du collège, remettons à plat la réforme du lycée. Et pourquoi ne pas mettre en place un plan massif de prérecrutements et de franche revalorisation de tous les personnels ?

Bernard Schwartz
Co-secrétaire général

Mixité sociale dans les collèges

Deux expérimentations fort différentes

Dans notre académie, deux agglomérations expérimenteront à la rentrée 2017 des dispositifs différents pour améliorer la mixité scolaire.

A Castres, il s'agit d'une redéfinition de l'offre de formation, par l'implantation d'options et/ou de parcours spécifiques, dans le cadre d'un seul secteur multi-collèges : les anciens secteurs de recrutement des collèges sont fusionnés, et les familles émettent des vœux d'affectation, que l'administration croise avec des objectifs chiffrés de mixité sociale au sein des établissements, avant d'affecter définitivement les élèves. Le SNES estime qu'un tel dispositif est surtout de nature à accroître la concurrence entre les établissements publics, sans imposer aucune contrainte

pour le privé, qui est donc de nature à attirer encore plus de familles dans une agglomération où il y a déjà autant de collèges publics que privés.

A Toulouse, où les conditions sont potentiellement réunies pour une meilleure mixité à moyen terme, le Conseil Départemental prévoit de détruire deux collèges (Bellefontaine et Badiou), avant de les reconstruire à l'horizon 2020 avec de nouveaux périmètres de recrutement qui permettraient une réelle mixité sociale. Pour cela, l'IA procédera à leur fermeture progressive, niveau par niveau. A la rentrée 2017, les élèves de 6^e du collège Badiou seront scolarisés dans 5 autres collèges de l'agglomération (Collèges Bellevue, des Chalets, Fermat, de Tournefeuille et Balma). Le processus sera identique en 2018 pour

les élèves de Bellefontaine dans 5 autres collèges. Le procédé inverse permettra la montée en charge des deux collèges reconstruits.

Le SNES et la FSU se sont abstenus lors du CDEN, considérant louables les objectifs de ce projet, mais pointant aussi les zones d'ombre. Le SNES sera ainsi particulièrement attentif aux moyens accordés et aux modalités d'accompagnement des élèves. Il demande dans le même temps que les établissements privés soient contraints - y compris financièrement - à plus de mixité, et exige un moratoire sur les ouvertures de classes dans le privé afin de ne pas encourager la création de nouvelles niches sociales.

■ **Pierre Priouret**
Co-Secrétaire Général

Éducation

La Région en chef de file ?

Il y a des signes qui ne peuvent qu'inquiéter : une réunion des Chefs d'établissement de Lycée sous la présidence de C. Delga, accompagnée des rectrices des académies de Toulouse et de Montpellier ; une convention-cadre signée par la Région et les deux rectorats qui fixe des orientations importantes pour l'avenir ; des échanges lors d'audiences avec le Vice-Président de la Région chargé des questions éducatives qui parle sans cesse de la « politique éducative de l'Occitanie ».

On pourrait finir par se demander si notre Région n'a pas décidé, avec l'accord tacite des représentants de l'État, d'être le laboratoire d'une évolution vers une

Éducation Régionale que les personnels d'abord, le SNES et la FSU ensuite, ont toujours combattue, au nom de l'égalité des citoyens devant l'École.

La convention-cadre évoquée plus haut a ainsi été signée et publiée sans aucune consultation des élus des personnels dans les Comités Techniques Académiques. Tout au plus leur a-t-on présenté la création d'un service interacadémique de coordination des politiques rectorales, permettant à l'État de parler d'une seule voix face à la Région. Mais point de débat sur les orientations lourdes que porte cette convention vers un développement massif du numérique pédagogique ; vers

l'implication des Conseillers d'Orientation Psychologues dans les activités du Service Public Régional de l'Orientation, nouvel organisme régional dont les missions dépassent largement le cadre des CIO ; vers une carte des formations « ajustée » à la demande de la Région, comme le permettent ses nouvelles compétences, mais surtout plus en adéquation immédiate aux bassins d'emplois et aux besoins des entreprises ; vers le développement de plates-formes technologiques dans les lycées au profit des PME.

■ **Pierre Priouret**
Co-Secrétaire Général

Ordilib pour tous Pas si simple

La presse régionale s'est fait récemment l'écho d'un choix possible de la nouvelle région, dans le cadre de l'harmonisation de sa politique, de mise à disposition d'ordinateurs auprès des lycéens : il s'agirait d'une attribution sous conditions de ressources, sauf pour les lycéens qui seraient affectés dans un lycée labellisé « lycée numérique » (un label qui n'existe pas au niveau de l'académie de Toulouse), mettant en place une rupture inacceptable dans l'égalité d'accès au dispositif. L'affirma-



tion volontariste que « financé à 100 % par la Région, LoRdi défend l'égalité des chances en bâtissant une école numérique pour préparer l'avenir des jeunes » serait donc ironiquement devenue un vœu pieux. Le Snes-Fsu a évidemment interpellé la région pour dénoncer vivement cette potentielle décision qui conduirait à ce que, à ressources identiques, des élèves aient gratuitement un ordinateur quand d'autres ne l'auraient pas.

Au-delà de la question de l'inégalité, c'est aussi le sens même de l'opération qu'il faut interroger car, quand la région déclare que « le dispositif n'est pas super-efficace dans les établissements, parce que beaucoup de professeurs n'utilisent pas l'outil de l'ordinateur », on voit bien qu'il s'agit de se mêler aussi de pédagogie. Et là le danger est grand, au prétexte que la région dote, qu'elle pousse fortement à ce que les enseignants utilisent en cours ce matériel. Une dérive que le SNES combattra évidemment au nom de la liberté pédagogique qui reste au cœur de nos préoccupations !

■ **Sylvain Lagarde**
Secteur lycée

Langues vivantes

Un constat unanime



Le stage LV animé en décembre par Marc Rollin du Secteur Contenu national a permis à une soixantaine de collègues de discuter des conditions d'enseignement, de partager le constat de la place des LV dans le 2nd degré mais aussi d'échanger autour de « nouvelles » pratiques.

En collège, les participants ont présenté une situation peu encourageante pour les LV. Avec la suppression d'une majorité de bilangues et l'imposition de l'enseignement de l'anglais au primaire, l'offre de LV1 et LV2 s'appauvrit. Le SNES académique s'est d'ailleurs adressé à la Rectrice pour demander la date du prochain Conseil Académique des LV et pour qu'une présentation de la carte des langues soit faite.

Le passage à 2 h 30 en LV2 se traduit par une nouvelle augmentation du travail pour les enseignants qui s'ajoute aux autres difficultés liées à la réforme, d'autant qu'il n'y a pas eu de vraie formation sur sa mise en place: les participants ont à nouveau regretté de ne pas rencontrer plus souvent leurs IPR en

dehors des inspections, quand elles existent. Enfin, s'il y a une constante au milieu de tous les ajustements locaux, ce sont bien les effectifs: 28 à 30 élèves par classe devient la norme même pour enseigner une langue vivante !

Le SNES invite les collègues à renseigner régulièrement les enquêtes académiques, à alimenter l'observatoire de la réforme et à compléter les registres de santé et de sécurité sur la souffrance au travail.

En lycée, ce sont les épreuves du baccalauréat qui préoccupent toujours autant la profession, ainsi que le traitement des notions avec des horaires insuffisants et trop sou-

vent déséquilibrés selon les filières. Le stage a été l'occasion de rappeler que l'organisation des épreuves relève de la responsabilité du proviseur, chef de centre d'examen.

Les collègues sont invités à faire des demandes en CA pour que les épreuves soient organisées le plus tard possible et à utiliser les banques de sujets académiques, en attendant qu'une banque nationale soit mise en place comme le

demande le Snes.

Après une présentation du groupe métier LV académique, qui dans le cadre du partenariat Snes-Cnam travaille à « reprendre la main sur nos métiers », les échanges de l'après-midi ont porté sur le « tout oral », les îlots bonifiés et la classe inversée. Les participants ont ainsi pu s'informer, partager leurs expériences et constater les limites de ces « nouvelles » pratiques.

A quand une vraie politique des langues ?

■ **Carine Rios**
Secteur Langues vivantes

Stagiaires

D'insupportables errements

Les 100 participants au stage de novembre ont témoigné de leur vécu et dressé un constat préoccupant de leur situation.

Pour tous les stagiaires, et malgré quelques modulations sur le début d'année, la charge de travail reste cette année toujours trop élevée, entre les exigences de la formation et la responsabilité des classes. La validation universitaire d'un Master, ou d'un diplôme qui lui ressemble beaucoup, se traduit encore parfois par des évaluations « sur table », malgré les engagements pris, suite aux interventions du SNES, d'aller vers d'autres modalités. De nombreux stagiaires rapportent l'infantilisation dont ils sont victimes dans leurs rapports avec certains formateurs. Le problème des formations, censées être adaptées pour les collègues déjà titulaires d'un Master MEEF, est récurrent: il n'y a en réalité qu'une adaptation de façade... et

très limitée! La contradiction entre les discours sur « l'évaluation bienveillante » et les pratiques de formation a été pointée, tout comme des problèmes d'organisation et de gestion parfois chaotique des emplois du temps, ou de choix de tuteurs hors de l'établissement du stagiaire ou nommé tardivement.

Plus grave, on note un affranchissement de plus en plus fragrant des conditions « normales » de service en établissement : de nombreux stagiaires ont des classes à examen, et de plus en plus se sont vus imposer des Heures Supplémentaires à l'année.

Au vu de ce tableau guère positif, le SNES a déjà multiplié les interventions, afin d'alerter les autorités compétentes (une des difficultés étant la multiplicité des responsables, dont les décisions interfèrent sur les conditions de stage, et qui se renvoient parfois la balle). Ainsi, le SNES sera reçu en audience par la Direction de l'ESPE le 30 janvier. Au CTA, les élus ont réclamé une meilleure prise

en charge des frais de déplacement engendrés par la formation, et dénoncé le problème des heures supplémentaires imposées aux stagiaires. Au CHSCT-A, un groupe de travail est en place depuis un an, pour cerner les points les plus problématiques de l'année de stage. Les travaux avancent lentement, trop lentement, mais nous espérons que des recommandations pourront être formulées avant le printemps, pour obliger le rectorat à réagir.

Enfin, les Assises nationales de la Formation des Maîtres, organisées début janvier, ont permis de préciser le bilan des ESPE après quelques années de fonctionnement: toutes les académies font un bilan proche de celui que nous avons pu dresser localement.

■ **Pierre Priouret**
Secteur stagiaires

Contractuels

D'importantes avancées

Plusieurs années de lutte intense et sans relâche ont abouti à la publication fin août 2016 de plusieurs textes qui clarifient et harmonisent la rémunération et les conditions de travail, de recrutement et d'emploi des contractuels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

Le Snes-Fsu a obtenu du MEN l'ouverture de discussions avec les organisations syndicales sur le projet de circulaire d'application de ce décret.

La Fsu a proposé plusieurs amendements pour alimenter les deux groupes de travail qui se sont tenus les 13 décembre 2016 et 5 janvier 2017. Un troisième GT devrait avoir lieu avant fin janvier.

La circulaire nationale devrait mettre fin à l'arbitraire local qui, soit refusait toute discussion, soit à l'inverse s'y précipitait dans l'espoir de pouvoir rogner quelques avantages aux non-titulaires.

Sous réserve d'une surprise de dernière minute, le Snes-Fsu a obtenu des avancées intéressantes pour les collègues contractuels :

- recrutement pour une année scolaire sur une zone, à l'instar des TZR, permettant ainsi une rémunération stable;
- affectation courant septembre sur besoin permanent débouchant sur un contrat se terminant le 31 août de l'année suivante;
- fin des successions de contrats pendant 10 mois qui seront transformés en contrat de 1 an;
- évaluation des contractuels sur le modèle de celle des titulaires;
- entretien obligatoire en cas de non-renouvellement qui pourra se dérouler en présence d'un représentant syndical.

La prise en compte du diplôme pour fixer un indice autre que minimal est renvoyée à des négociations paritaires en groupe de travail au rectorat, avec le soutien du Snes.

Dans notre académie, les discussions se sont engagées en GT CTA mais sont en sommeil en attendant la parution prévue en février de la circulaire qui précisera les modalités d'application du décret.

Une audience concernant les non-titulaires avait été obtenue après 7 semaines d'attente, mais elle a été reportée à une date ultérieure.

Il faut également souligner que la DRH refuse encore d'appliquer le décret de novembre 2014 obligeant la prise en compte de l'ancienneté acquise depuis 2011 pour une évolution sur la grille indiciaire académique des non-titulaires. Un tel refus crée un manque à gagner dépassant 1 000 € par an. Des recours juridiques groupés sont à prévoir d'ici la fin de l'année.

Enfin, le stage « non-titulaires » aura lieu le jeudi 9 mars. Les inscriptions sont ouvertes.

■ **Christophe Laronde**
Secteur non-titulaires

Collège Pyrénées (Tarbes)

Une « prise d'otages » selon le Directeur Académique...

Le collège Pyrénées de Tarbes cumule plusieurs difficultés : un effectif croissant, une proportion importante d'enfants du voyage accueillis et une forte segpa qui compte plus de 60 élèves. Il a fallu une lutte importante des personnels pour qu'une équipe de direction complète (principal et principal-adjoint) voie le jour, mais depuis plusieurs années la segpa n'est pas dirigée par un personnel titulaire alors que l'équipe enseignante est heureusement, elle, très stable et soudée. Après plusieurs intérim qui se sont correctement déroulés, cette année l'inspecteur du 1^{er} degré chargé de la scolarisation des élèves handicapés a retenu une personne qui manifestement fait consensus... quant à l'opposition qu'elle suscite.

Durant les congés de Noël, le Snuipp et le Snes ont co-signé un courrier adressé à l'Inspecteur d'Académie des Hautes Pyrénées pour souligner la situation dramatique vécue par les personnels, son rejaillissement sur l'ensemble du collège et l'urgence de revoir la situation. Tout ce que nous avons obtenu, ce furent des paroles lénifiantes sur la confiance renouvelée de l'IA envers le Principal (qui n'était pas remis en cause) et l'inspecteur en question.



Le jour de la rentrée, mardi 3 janvier, les enseignants de la segpa, en grande souffrance, n'étaient pas présents. Les professeurs du collège ont cessé le travail en soutien de ces personnels. Ils ont d'abord surveillé les collégiens dans la cour, puis dans les salles de classe à cause du froid vif qui régnait. Dès le matin demande a été faite à l'Inspecteur d'Académie de recevoir une délégation, accordée à... 17 heures.

Trois enseignants ont été reçus avec un représentant du Snuipp 65 et la représentante Snes du collège. Le reste des enseignants ainsi que nos deux collègues du Snes 65, Anne Gibert et Sébastien Jaffiol, ont été poussés dehors par un froid intense pour attendre le résultat de la délégation.

Celui-ci ne fut pas à la hauteur des espérances : après quelques échanges, l'Inspecteur a quitté la salle après avoir dit aux enseignants qu'« ils avaient pris les élèves en otage et qu'ils iraient dans le mur ensemble ». Propos réitérés auprès des journalistes. Nous avons l'habitude de ces propos odieux dès qu'une catégorie de personnels cesse le travail. Gageons que ceux qui les expriment n'ont qu'une faible idée de la véritable expérience vécue par des otages ces dernières années pour dévoyer ces mots sans hésiter.

Ce n'est pas en jetant l'anathème sur les personnels qu'on traite les problèmes, à ce jour toujours non résolus. Une preuve de plus que le dialogue social est de plus en plus souvent remplacé par le mépris, au détriment de tous, y compris des élèves !

■ **Catherine Gourbier**
Secrétaire Départementale du 65

Dernière minute : l'inspecteur de circonscription est invité au Conseil Pédagogique : quel sera son message ? Un moyen de gagner du temps ?

Mutations Intra

Un mouvement source de fluidité en théorie...

Tel qu'il existe aujourd'hui, le mouvement intra-académique se décompose en deux (trois) phases. La première consiste à pourvoir les postes par départements. Ainsi par exemple s'il y a trois postes à pourvoir dans le Tarn en Histoire, ce seront les 3 collègues ayant le plus fort barème qui y rentreront (peu importe le type de vœu). La seconde (appelée intradépartementale) consiste à rechercher de nouvelles mutations en mettant en « concurrence » les collègues entrant dans le département avec les titulaires du département et ce en appliquant à tous le barème « commune ». Le même principe s'applique ensuite au sein des communes où les collègues entrants sont mis en concurrence avec les collègues de la commune sur leur barème établissement. Au final, les phases deux et (trois) permettent de nouvelles mutations à l'intérieur des départements et des communes à la condition que les collègues entrant sur ces départements et communes y entrent sur des vœux département et commune.

Quel barème pour quel vœu ?

Pour un même candidat, le barème sur un même poste varie selon le type de vœu qu'il effectue.

Ainsi par exemple, en se basant sur les barèmes 2016, un ou une collègue d'Anglais au 7^e échelon, 4 ans d'ancienneté dans le poste, mariée avec deux enfants et un an de séparation aura :

- 149 points sur un vœu établissement.
- 419,2 points sur un vœu commun.
- 689,2 points sur le vœu département.

Dès lors si le collègue n'est pas titulaire d'un poste fixe dans le département où travaille son conjoint, il aura tout intérêt à formuler le vœu département afin d'avoir le barème le plus élevé pour espérer franchir la barre départementale. Tout intérêt à la condition qu'il puisse ensuite muter facilement dans le département vers la zone géographique souhaitée.

Nombre d'année nécessaires pour avoir un barème supérieur à 500 points

(collègue à l'échelon 7).

Collègue en	Célibataire	Marié	Marié 1 enfant	Marié 2 enfants
Poste Fixe	20	16	12	8
Rep +	8	5	5	5
Zone de remplacement		8	7	5 4

La pratique : un mouvement qui se sclérose.

Des éléments expliquent le blocage du mouvement. D'une part la diminution des postes offerts au mouvement (moins de départs à la retraite...). D'autre part la diminution des mutations intra-départementales qui a une double origine : la suppression des vœux infra-départementaux au barème spécifique qui jusqu'en 2009 étaient source de mouvement, et l'inflation des barèmes sur les vœux « communes », où il n'est pas rare de voir des communes bloquées dès la première phase du mouvement avec des barèmes de plusieurs centaines de points.

Muter ? Mission impossible pour certains personnels de notre académie

L'analyse des mouvements précédents met en avant une inflation des barres départementales et commune dans de nombreuses disciplines et départements.

Ainsi lors du mouvement 2016, sur les 693 postes en établissement offerts au mouvement, 60 % ont été pourvus par des candidats ayant un barème supérieur à 500 points ce qui prive de nombreux d'un espoir de mutation dans un temps correct.

Le Snes Fsu favorable à une réflexion sur une refonte du barème intra-académique.

Défendant le droit à muter de tous les collègues, le Snes-Fsu fort de son expertise et de l'expérience de ses élus s'est lancé dès l'an passé dans une réflexion sur une refonte des barèmes. Refonte des barèmes qui permette à tous les collègues, quelle que soit leur situation personnelle d'espérer muter dans un délai raisonnable ; prise en compte des situations personnelles des demandeurs de mutation en termes de barèmes ; augmentation du nombre de mutations notamment lors de la phase intradépartementale.

Et ce en respectant les priorités fixées nationalement et les règles du mouvement.

Sur quelles bases ?

Lors des groupes de travail réunis par le rectorat, le Snes-Fsu a porté un ensemble de propositions visant à fluidifier le mouvement et à permettre à tous les collègues d'espérer une mutation dans un délai raisonnable, suivant trois grands axes :

- Mieux discriminer les barèmes en fonction des types de vœux (notamment entre les vœux commune et département) afin d'augmenter le potentiel de mutations intradépartementales.
- Rééquilibrer les différents éléments de barèmes (ex: R.C., exercice en éducation prioritaire, en zone de Remplacement...) afin d'éviter qu'une « catégorie » de demandeurs de mutation ne bloque une commune X alors qu'il ne vise que la zone géographique dans laquelle se trouve cette commune.
- Réintroduire un vœu intermédiaire entre les vœux département et commune : vœu géographique sur lequel un niveau de bonifications intermédiaire éviterait des affectations trop éloignées des souhaits des collègues entrés sur vœu département.

Enfin à l'occasion de chacun de ces groupes de travail, les élus du Snes-Fsu ont rappelé que modifier en profondeur les éléments de barèmes ne peut se faire qu'en prévenant les collègues en N-1. En effet des stratégies de mutations, construites sur de nombreuses années, ne peuvent être remises en cause du jour au lendemain par la diminution ou la suppression de telle ou telle bonification d'éléments de barème.

■ David Cluzel
Secteur emploi

Réunions mutations INTRA

Le 8 mars à Toulouse pour les stagiaires

Le 15 mars dans les départements suivants : Ariège-Aveyron-Haute-Garonne-Lot-Tarn-Tarn et Garonne, où des commissaires paritaires seront présents

Suivez l'actualité de ces réunions sur notre site.

PPCR

Le Snés-Fsu acte les avancées et demande d'aller plus loin !

Le salaire net mensuel moyen d'un professeur est inférieur de 9,8 % à celui d'un cadre de la Fonction Publique; au bout de 15 ans de carrière, nos salaires sont, dans le second degré, inférieurs de 17 % à la moyenne de l'OCDE.

Ces tristes constats résultent d'une politique salariale restrictive à l'œuvre depuis longtemps, de 2000 à 2015. Revalorisations insuffisantes du point d'indice pour couvrir la hausse du coût de la vie, puis gel du point depuis juillet 2010; augmentation de la retenue pour pension...

Ces orientations ont conduit à une perte en euros constants équivalente à deux mois de salaire par an pour tous les fonctionnaires de l'État!

Mais par ailleurs, les corps du second degré sont victimes depuis près de vingt ans d'une dévaluation spécifique de leurs rémunérations par rapport aux autres corps de la Fonction Publique. La crise de recrutement qui touche de plus en plus de nos disciplines en est une des conséquences: une revalorisation particulière était urgente pour nos métiers!

En votant pour les décrets de reconstruction des carrières au CTM du 7 décembre 2016, le SNES a, à travers la Fsu, acté des avancées

attendues par plus de 400 000 collègues. Les nouvelles carrières, plus homogènes, plus favorables, apportent à tous un gain indiciaire, quelque soit son échelon, et desserrent les espaces indiciaires jusqu'ici trop contraints, permettant d'envisager de nouveaux débouchés de carrière pour les certifiés. Ces décrets entérinent le principe d'un accès à la Hors-Classe de tous les collègues, mettant fin à la logique d'accès restrictive qui avait prévalu à sa création en 1989. Ils sont ainsi l'aboutissement de près de 30 ans de combats syndicaux, que le SNES a souvent mené seul dans les CAPA!

La nouvelle carrière, constituée, malgré ses insuffisances certaines, une revalorisation et une amélioration globale pour tous les personnels. C'est une nouvelle étape franchie vers notre revendication d'une revalorisation plus générale, avec pour objectif de faire du corps des agrégés revalorisé le corps de référence du second degré. Le Snés-Fsu entend bien continuer à construire le rapport de force qui permettra à la profession d'engranger de nouveaux acquis!

Rejoignez le syndicat qui se bat réellement, et ne se contente pas de réclamer le statu-quo! Se syndiquer au Snés-Fsu, syndiquer de nouveaux collègues, c'est se donner les forces collectives dont nos professions ont besoin pour revaloriser tous les aspects de nos métiers, nos carrières, nos salaires.

Congé formation

Pour l'instant la date du groupe de travail attribuant les congés formation pour l'année scolaire 2017/2018 est prévue le 14 mars 2017. Pensez à nous renvoyer votre fiche syndicale que vous trouverez sur le site snés Toulouse soit dans les brèves, soit à la rubrique « Défense des personnels/Carrière/Congé Formation). Cette fiche nous permettra de vérifier que le barème qui vous est attribué ne comporte pas d'erreur.

Pour simuler votre nouvelle évolution de carrière et les gains salariaux au 01/09/17, utilisez notre calculateur: <https://www.snes.edu/Salaire-et-carriere-le-module.html>

Le Snés-Fsu organise un stage pour faire le point sur ce dossier le 2 février. Vous pouvez aussi découvrir une vidéo de présentation de la nouvelle grille: <http://www.youtube.com/watch?v=LNjpdudCM9k>.

■ Pierre Priouret

Quelques exemples de l'effet des décrets :

Exemples de situations actuelles	Au 01/01/17	Au 01/09/17	Au 01/01/19	Au 01/01/21
Certifié Classe Normale 4 ^e échelon depuis le 01/09/15	+15 €	+64 €	+33 €	+93 €
Certifié Classe Normale 8 ^e échelon depuis le 01/03/14	+26 €	+163 €	+52 €	+199 €
Certifié Classe Normale 10 ^e échelon depuis le 01/09/14	+15 €	+181 € (au bout de 1 an)	+15 €	+360 €
Certifié Hors-Classe 5 ^e échelon depuis le 01/09/16	+22 €	+52 € (au bout de 2 ans)	+52 €	+108 € (depuis 1 an)
Agrégé Classe Normale 4 ^e échelon depuis le 01/09/15	+15 €	+147 €	+33 €	+180 €
Agrégé Classe Normale 8 ^e échelon depuis le 01/03/14	+26 €	+214 €	+52 €	+214 €
Agrégé Hors-Classe 5 ^e échelon depuis le 01/09/16	-	+226 €	+131 €	+176 € (au bout de 1 an)

(Gains nets mensuels calculés en comparant le déroulement futur de la nouvelle carrière avec un déroulement qui aurait lieu selon la carrière actuelle. Le calcul tient compte de la hausse de la retenue sur pension, de la hausse du point d'indice au 01/02/17, et de son éventuel gel au-delà).

Stage CA/DHG

Ne rien se laisser imposer

Le stage CA/DHG a réuni vendredi 20 janvier une trentaine de participants. Après avoir repris le rôle, le fonctionnement et les prérogatives du CA, Boris Thubert, responsable national qui animait le stage, a abordé la question essentielle en cette période de l'année: la DHG (dotation horaire globale) qui arrivait cette semaine dans les établissements.

Comment obtenir un TRMD (tableau de la répartition des moyens par niveau, disciplines) clair et complet, comment construire des propositions de répartition alternative,

comment ne pas se laisser piéger par le calendrier de plus en plus serré, telles ont été les principales interrogations.

En effet, alors que les chefs d'établissement doivent faire remonter au rectorat le TRMD voté en CA avant le 4 février, nombre d'entre eux l'ont prévu au retour des congés.

Attention, le CA ne doit pas être contourné! N'hésitez pas à signaler au Snes toute situation problématique.

■ **Monique Degos-Carrère**
Secteur formation syndicale



Stage Philo

Poursuivre la mobilisation

Le 12 janvier nous étions 14 à participer au stage syndical organisé par le S3, en provenance de 4 départements (09, 31, 46, 81) et dans toutes les situations administratives (postes fixes, TZR, contractuels), avec des services sur un ou sur deux établissements.

Un premier tour de table nous a permis de vérifier que la disparité des situations de notre enseignement, dans les séries technologiques mais aussi dans les séries générales, n'est pas une légende. Et si certains n'ont plus droit aux dédoublements réglementaires qui existaient avant la réforme Chatel, d'autres voient des dédoublements octroyés là où il n'y en avait pas avant (en ES par exemple...). Ce qui, au-delà des consé-

quences sur nos conditions de travail, rompt l'égalité des candidats devant le baccalauréat!

Jean-François Dejours, responsable national du Groupe philo venu pour animer le stage, a su nous éclairer sur les évolutions historiques des horaires et des programmes depuis la création des séries ES, S et L. La mise en place des dédoublements dans les séries technologiques en 1994 (suite au rapport Derrida/Bouveresse de 1989) fut une réelle avancée, acquise de longue lutte. Autant dire que la fin de ces dédoublements de droit depuis 2012 est une véritable régression pour notre discipline, au moment même où l'IGEN travaille à l'introduction de la philo-

sophie dans la voie professionnelle. Encore faudrait-il que des conditions décentes soient garanties pour notre enseignement!

D'où la nécessité de poursuivre la mobilisation engagée depuis plusieurs années afin d'obtenir le retour de dédoublements obligatoires en série techno et de la 4^e heure en S. Cette victoire pour notre discipline serait un coin enfoncé dans le lycée Chatel et une étape avant de reconquérir des droits pour toutes les disciplines.

■ **Christophe Manibal**
Correspondant académique du Groupe philo

Inscrivez-vous

Stage Documentalistes ouvert à tous

Face aux évolutions du métier, et les réformes (notamment celle du Collège), le Snes-Fsu propose à tous les collègues de faire un point collectif sur la situation actuelle

Au menu:

■ Quelle place des professeurs documentalistes dans la réforme du collège entrée en application à la rentrée 2016? Quelle place de la discipline dans les EPI? ■ Quelles difficultés pose encore le décret sur les ORS? Faut-il laisser ouvrir le CDI par des AED, ou d'autres personnels? Avec quel partage des responsabilités? ■ Quelle formation continue pour les enseignants(e)s documentalistes? ■ Réécriture de la circulaire de missions: pour quel cœur de métier? Avec quelle évaluation?

Et toutes les autres questions que vous vous posez!

Mardi 21 Février 2017

au SNES 2 avenue Jean Rieux Toulouse métro F. Verdier

Animé par **Virginie Pays** responsable du secteur documentalistes au SNES national

Stage STMG

Bilan de la situation qui se dégrade fortement en lien avec:

■ La réforme de la filière qui a fortement modifié sa philosophie générale. ■ La réforme Chatel et la répartition des heures de dédoublement. ■ La « fin » du redoublement en seconde... ■ La concurrence entre établissements avec ou sans filière STMG, et l'orientation. ■ L'affectation Affelnet qui ne tient pas compte des problèmes locaux.

Perspectives: comment améliorer la situation? En demandant des moyens supplémentaires au niveau académique et/ou national? En revoyant les procédures d'affectation?

Judi 16 mars 2017

de 9 heures à 17 heures

au SNES 2 avenue Jean Rieux Toulouse métro François Verdier. Animé par **Sylvie Obrero** responsable du secteur STMG au Snes national.

Les postes adaptés de courte ou de longue durée

Le 13 mars (date prévue pour le moment) les élus du personnel seront convoqués au Rectorat pour examiner l'attribution des PACD et des PALD (postes adaptés de courte et de longue durée). Ces postes sont attribués après avis du médecin conseiller technique de la Rectrice à des collègues dont l'état de santé ne permet plus d'exercer leur ancienne fonction d'enseignant.

Lorsqu'ils obtiennent un PACD, les collègues concernés peuvent rencontrer des conseillers mobilité carrière qui les aident à trouver une nouvelle voie professionnelle. Certains vont être reclassés dans l'administration,

d'autres vont quitter l'Éducation Nationale. Ainsi, quelques collègues décident d'une reconversion ou passent des concours pour entrer dans la fonction publique territoriale, par exemple.

Mais ces démarches restent trop souvent encore un parcours du combattant pour les collègues amenés à s'y engager, et le manque de postes adaptés ou de dispositifs qui permettraient d'exercer dans des conditions adaptées en cas de problème de santé (allègement de service, formation continue adaptée, CPA etc.) laissent trop de collègues dans des situations difficiles.

C'est pourquoi les représentants du SNES conseillent nos syndiqués concernés pour monter leur dossier en amont, interviennent en groupe de travail pour échanger avec la DPE sur le traitement global de ces situations et accompagnent ensuite les collègues dans les autres démarches, liées à leur reconversion, auprès du rectorat.

N'hésitez pas à solliciter l'aide du SNES.

Karine Giraut et Valérie Puech
secteur santé

Migrants

Scolarisation des enfants

Normalement l'État doit assurer la scolarisation de tout enfant vivant sur son territoire, quelque soit sa situation ou celle de ses parents, mais la réalité est parfois bien différente.

Ainsi, même s'il existe 53 UPE2A (Unités Pédagogiques Pour Élèves Allophones Arrivants) dans l'académie, et que des créations sont faites à chaque rentrée, ce nombre reste largement insuffisant. Aussi, lorsqu'il n'est pas possible de scolariser certains enfants de moins de 16 ans en UPE2A, soit parce que les structures sont toutes complètes (dès le mois de novembre c'est le cas), soit parce que le domicile est trop éloigné, l'enfant est scolarisé dans son collège de secteur. Les équipes essayent donc de bricoler, des heures de Français Langue Étrangère (FLE) peuvent être attribuées, encore faut-il qu'il y ait plusieurs enfants allophones et que l'on trouve l'enseignant formé en FLE... Autant dire donc qu'on met ces enfants le plus souvent en situation d'échec. Et le dispositif d'UPE2A ne peut durer qu'un an, ce qui est notoirement insuffisant pour la très grande majorité des enfants.

Pour les enfants de plus de 16 ans le parcours pour une scolarisation est bien plus difficile, ainsi sur ces 53 UPE2A, 2 seulement s'adressent à des lycéens entre 16 et 17 ans... Pour tous les autres, soit il n'y a aucune scolarisation, soit de nouveau ils sont confiés aux bons soins des équipes enseignantes, avec éventuellement des heures de FLE. Mais souvent l'obligation scolaire n'étant que jusqu'à 16 ans, ces jeunes ne sont pas scolarisés.

Parmi eux se trouvent des mineurs isolés « pris en charge » par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) qui dépend du Département. Là aussi les structures d'accueil sont sous dimensionnées, et la « prise en charge » se résume une fois sur 2, à une chambre d'hôtel et des « bons repas » chez Flunch... Avant l'été, 200 mineurs isolés étaient dans cette situation à Toulouse!

Aucune scolarisation n'est prévue, pas plus qu'une prise en charge médicale, jusqu'à

leurs 18 ans, où n'étant ni scolarisés, ni formés, une reconduite à la frontière est à redouter. Beaucoup d'entre eux ont pourtant soif d'apprendre, certains sont d'ailleurs tout à fait francophones et pourrait facilement être intégrés dans nos classes...

Cette situation est connue, comme en témoigne régulièrement le rapport annuel du défenseur des droits sur la scolarisation des enfants.

Alors quand Préfecture, Département et Rectorat vont-ils respecter le droit fondamental à l'éducation inscrit dans notre constitution ?

Laure Bénassar
secteur DCIO-coPsy



7 mauvaises raisons de ne pas se syndiquer

1 Le syndicat est loin de mes préoccupations !

Le SNES est animé par des militants qui sont tous sur le terrain. Notre syndicat a choisi de ne pas avoir de militants complètement déchargés. C'est l'assurance que même les secrétaires généraux connaissent les difficultés de la profession. Le Snes académique tient des permanences téléphoniques de 14 à 17 h du lundi au vendredi et répond à toutes les questions des collègues.

2 C'est trop cher !

66 % de la cotisation est récupérée en crédit d'impôt ! Le paiement peut être fractionné en 10 mensualités.

La cotisation est évidemment proportionnelle aux revenus perçus, elle est donc réduite en cas de temps partiel, de congé formation, de congés maladie longs...

3 Le syndicat n'est pas indépendant !

Il est composé de militants dont certains peuvent être engagés en tant que citoyen dans des partis politiques, et des courants de pensée existent et enrichissent les débats. Mais le SNES est attaché à son indépendance et ne fonctionne que grâce aux adhésions des collègues.

4 Je ne me reconnais pas dans le SNES

Le SNES porte les valeurs de l'école : laïcité, solidarité, gratuité... et les intérêts des personnels. Venez les défendre pour permettre la réussite de tous les élèves et améliorer nos conditions de travail.

5 En adhérant, qu'est-ce que j'aurai de plus ?

Un accompagnement en cas de difficultés professionnelles et/ou personnelles.

La possibilité de participer aux nombreux stages organisés au niveau académique.

Des publications nationales, académiques voire départementales.

Des informations réservées aux syndiqués sur le site du SNES.

C'est aussi être destinataire d'enquêtes pour donner son avis sur l'actualité syndicale. C'est avoir la possibilité de construire ensemble le système éducatif que nous voulons.

6 Je me suis syndiqué-e et je n'ai pas obtenu ma mutation !

Effectivement l'adhésion au SNES n'entraîne pas l'obtention de la mutation demandée. Ce n'est pas le SNES qui mute les collègues, mais la Rectrice.

En revanche, elle permet d'avoir des conseils précis lors de rendez-vous individuels, ainsi qu'un suivi individualisé des opérations de mutation par des commissaires paritaires élus et attentifs au respect des règles.

7 Le syndicat n'est pas efficace !

Le syndicat, c'est la force du collectif ! Même si les résultats des actions ne sont pas à la mesure de l'énergie déployée pour défendre la profession, plus on est nombreux et plus on a de chances de peser.

Rejoignez le Snes !

Pour rejoindre le **snes**

Adresse électronique générale s3tou@snes.edu

Tél. 05 61 34 38 51
Fax 05 61 34 38 38

2, avenue Jean-Rieux
31 500 - Toulouse
Métro François Verdier

Permanences
tous les après-midi
de 14 à 17 heures

Syndicalisation

tresorerie@toulouse.snes.edu

Carrière

(avancement, promotion, notation)

carriere.certifies@toulouse.snes.edu

carriere.agreges@toulouse.snes.edu

Mutations ou affectations

mutations@toulouse.snes.edu

Stagiaires

stagiaires@toulouse.snes.edu

Non-titulaires

nontitu@toulouse.snes.edu

CPE

cpe@toulouse.snes.edu

Santé

sante@toulouse.snes.edu

Personnels-Vie scolaire

aedmise@toulouse.snes.edu

Retraites

retraites@toulouse.snes.edu

COPYSYS

copsys@toulouse.snes.edu

Stages syndicaux

formation.syndicale@toulouse.snes.edu

Collège

college@toulouse.snes.edu

Lycée

lycee@toulouse.snes.edu

Site académique www.toulouse.snes.edu

DU 1^{ER} OCTOBRE 2016 AU 31 MARS 2017



10%
DE RÉDUCTION
À VIE SUR
VOTRE FORFAIT

**NOS SOLUTIONS DE TÉLÉPHONIE MOBILE
BÉNÉFICIENT AUSSI DES AVANTAGES CME**



Crédit  Mutuel
Enseignant

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT TOULOUSE
6 rue de la Tuilerie – BP 23107 – 31131 Balma Cedex
Tél. : 05 34 42 64 70 – Courriel : 02290@creditmutuel.fr

OFFRE SOUMISE A CONDITIONS. Réservée aux nouvelles souscriptions d'un forfait de téléphonie, dans les CME participant à l'opération du 1^{er} octobre 2016 au 31 mars 2017. Offre non cumulable avec toute offre promotionnelle en cours. Crédit Mutuel Mobile est un service de l'opérateur Euro-Information Telecom proposé par le Crédit Mutuel. Euro-Information Telecom, SAS au capital de 175 715 euros RCS Paris 421713892 – 12, rue Gallon 75107 Paris Cedex 02. Offres disponibles au CME Toulouse, RCS Toulouse 431 910 611.